

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 1990

présenté par

Mme de Vaucouleurs, Mme Bannier, M. Berta, rapporteur et M. Hammouche

-----

### ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 54.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas détruire inutilement le stock de gamètes en recueillant lorsqu'ils le souhaitent l'accord des donneurs pour se conformer aux nouvelles dispositions législatives.